

# LE GUIDE CALAMUS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES MUSICIEN.NE.S



## Pourquoi se former quand on est musicien.ne ?

Vous êtes musicien.ne professionnel.le ; ni votre instrument ni le répertoire n'ont de secret pour vous. Et pourtant vous parvenez à un point de votre parcours où vous sentez qu'il manque une corde à votre arc : même une fois parvenu au plus haut degré d'excellence, il peut être nécessaire de se former afin de faire franchir un palier à sa carrière.

### Se perfectionner

Vous souhaitez acquérir une technique instrumentale particulière, vous familiariser avec un répertoire que vous n'aviez pas beaucoup pratiqué jusque-là ou consolider vos connaissances juridiques et administratives.

Exemple : « Consolider sa stratégie de mécénat » – Renforcer ses connaissances stratégiques en fundraising et diversifier ses financements privés. Durée : 2 jours. Modalités : distanciel.



### Se diversifier

La musique évolue, et la profession de musicien avec elle : nouvelles pratiques, essor des réseaux sociaux, diversification des modes de financement. La formation professionnelle vous permet d'**acquérir ces compétences latérales** devenues indispensables à l'exercice de votre métier : communication, MAO, collecte de fonds, graphisme, gestion du trac.

Exemple : « Management de projets musicaux » – Gestion de projet, communication et recherche de fonds dans le secteur de la musique classique. Durée : 8 jours. Modalités : hybride distanciel, présentiel, travail en autonomie.

### Se réorienter

Vous souhaitez donner un nouveau cap à votre carrière, **diversifier votre activité** ou changer de profession au sein du secteur de la musique.

Exemple : « Médiation culturelle » – Identifier les besoins d'un public et mettre en place une action culturelle adaptée. Durée : 2 mois. Modalités : distanciel puis mise en application sur le terrain.

## Accès à la formation professionnelle : démarches

Tout au long de votre carrière, vous pouvez bénéficier gratuitement de formations en lien avec votre profession. **La formation professionnelle est un droit** qu'il vous revient de faire valoir ! Que vous soyez intermittent.e du

spectacle, salarié.e ou demandeur.se d'emploi, plusieurs solutions s'offrent à vous pour financer vos formations. Voici les trois principales solutions concernant les musicien.ne.s professionnel.le.s.

### **France Travail (ex Pôle Emploi)**

Si vous bénéficiez de droits auprès de France Travail, vous avez accès à des solutions de financement pour des formations pouvant favoriser votre retour à l'emploi. Consultez [ici](#) la liste des formations proposées par France Travail, et rapprochez-vous de votre conseiller.ère pour davantage d'informations.

### **Le CPF**

Le CPF (ou « Compte de Formation Professionnelle ») est **un pécule propre à chacun**, alimenté par l'État à hauteur de 500 € par an (si vous avez travaillé à temps plein pendant l'année), et qui peut être utilisé pour financer une formation parmi celles recensées [ici](#). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce dispositif bénéficie non seulement aux salarié.es et aux demandeur.euse.s d'emploi, mais également aux intermittent.e.s du spectacle. Connectez-vous [ici](#) avec vos identifiants *France connect* pour connaître le montant accumulé sur votre CPF et trouver une formation agréée correspondant à vos besoins.

### **L'AFDAS**

L'AFDAS (ou « Assurance Formation des Activités du Spectacle ») est **l'organisme agréé par l'État** ayant pour but d'accompagner les salarié.e.s du secteur de la culture dans leur évolution professionnelle par le biais de la formation continue. En plus de son rôle de conseil et d'accompagnement à l'attention des intermittent.e.s du spectacle et des artistes-auteurs.rices, l'AFDAS peut contribuer à financer vos formations si votre CPF n'y suffit pas. Faites une demande de prise en charge en créant votre compte MyA [ici](#).

## **Les formations Calamus Conseil**

Calamus Conseil est **un cabinet dédié aux acteurs et aux actrices du monde de la musique classique** : instrumentistes, chef.fe.s d'orchestre, porteur.euse.s de projet...

Nous avons vocation à intervenir pour aider un projet artistique à franchir un cap.

Fort de l'expertise de sa fondatrice Camille Prost, Calamus propose **un accompagnement individualisé**, à l'écoute de vos projets et à la hauteur de vos ambitions.

Dans un souci permanent d'excellence, nous nous associons régulièrement avec d'autres formateur.rice.s afin de vous construire un programme sur mesure.



En collaboration avec **Lesne Formation**, organisme certifié « [Qualiopi](#) », nous proposons **des formations allant de quelques heures à plusieurs jours**, incluant des temps d'exposés théoriques, la mise en place d'outils personnalisés, des mises en situation, l'aide à la rédaction de contenus de communication et de diffusion.

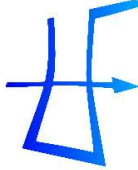
Nous intervenons dans des domaines aussi variés que le mécénat, la communication, la gestion de projet, l'accompagnement financier, le développement de carrière...

N'hésitez pas à nous contacter pour que nous construisions ensemble un plan de formation sur-mesure !

**Contacts :**

Camille Prost : [cprost@calamusconseil.fr](mailto:cprost@calamusconseil.fr)

Laurence Lesne : [laurence@lesneformation.com](mailto:laurence@lesneformation.com)



LESNE FORMATION

